

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE
DU 19 SEPTEMBRE 2013 A 18 HEURES 30

Membres présents :

Mmes CHARLOT, BONNET, GAGNARD, BLIGNY, MAHIEU, GOTTE, BREDILLET, BIGEARD, FUSIER, CHASTRUSSE, ROUSSELET (CHAIX), ANDREOLETTI, BOUCHET, LANTERNE, JACQUES, TELLEZ, PITOIS (DUPUIS), POIVRE, Mrs TREMOULET, TURPIN, MATHEY, BRIE, JEANROCH, FORESTIER, LEBLANC, GUYOT, BEULAT, HUGUENOT, PICHON, PASSEMARD (FEVRE), PILLOT, ROZAT, ROLLIN, CROUZIER, LAPIERRE, BIGEARD, BERNARD, MATHE, IMARD, AIMEUR, BERCCQ, DANCOURT, FERREUX, ESPINOSA, JEANNERET, GUIBLAIN, BRUN, KOSCIELINSKI, MUGNERET, CHETTA, SACCOMANI, FERREUX, COLSON, SUTY, PARMENTIER, MARTEAU, EMAROT, SAUVAIN, PAUTET, VERDREAU, BESANCON, AUBERTIN, PETIT, BRACHOTTE, PERRICAUDET, MARGUIER, GEVREY, BON.

Représentés :

Mr FREREBEAU représenté par Mr FORESTIER – Mr FREI représenté par Mr ROLLIN,
Mr DULIEU représenté par Mr BERCCQ – Mr BEURET représenté par Mr IMARD,
Mme NOUVIER représentée par Mme POIVRE – Mr JOLIET représenté par Mr BERNARD,
Mme GRANDIOWSKY représentée par Mme JACQUES – Mr JOUFFROY représenté par Mr AUBERTIN,
Mr LEMAIRE représenté par Mr PETIT – Mr DUBOIS représenté par Mr BRACHOTTE.

Absents/excusés :

Mmes MARIE-JOETS, BREDILLET C, Mrs PITOIS, DUMONT, DELEPAU, SAUVAIN D., KOSAK, BRIGATTI, RENAUDOT, SEGUIN, TABEL, PETAZZI, BAUDRON, LUSTREMAN, BIZE, RUINET, VUILLEMIN, GUERBER, LAURIOT, BRUNO, BERTHIOT.

Secrétaire de séance :

Mme Ghislaine POIVRE

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame Ghislaine POIVRE est élue secrétaire de séance.

AVIS SUR LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2013

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le projet de compte rendu de la séance du 4 septembre 2013.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 4 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DE LA COMPETENCE GENERALISEE ENFANCE JEUNESSE ET SECTEUR FAMILLE

La CAF de Côte d'Or, notre principal partenaire financier, conclut son diagnostic de territoire du projet de contrat 2010-2013 par les constats suivants :

« ... La plaine dijonnaise présente un contexte de développement qui milite en faveur de l'intensification de la réflexion collective autour de l'intérêt communautaire dans le domaine du service aux familles et en particulier de l'accueil des jeunes enfants, des enfants et des jeunes. Un projet de territoire est à construire ... ».

Face à ce constat et un service très hétérogène sur le territoire intercommunal, une réflexion approfondie a été menée, la commission enfance jeunesse a travaillé durant cette année sur le projet d'une compétence généralisée Enfance-jeunesse et secteur famille.

Ce projet, approuvé par la commission des finances, a été présenté lors de la réunion de travail du Conseil Communautaire du 27 juin 2013 en présence des principaux partenaires (CAF, Espace Coluche, Halte Garderie ...). Un CDRrom du projet complet a été adressé à l'ensemble des maires de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Monsieur Christian BEULAT présentera le projet de reprise de cette compétence généralisée en vidéoprojection.

Les étapes principales de l'élaboration de ce projet sont reprises ci-dessous en rappelant l'historique et le contexte depuis la création de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise :

2006 -2013 : la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – des débuts prometteurs

- un territoire en forte expansion
- une zone d'activités économique de Boulouze dynamique
- des finances assainies
- un SMICTOM efficace et au coût maîtrisé
- une aire d'accueil des gens du voyage
- un service périscolaire et petite enfance en plein essor
- une maison de l'emploi bien fréquentée
- un service de transport à la demande désormais incontournable

Mais

- une commune important qui quitte le territoire au 1^{er} janvier 2014
- une offre extrascolaire incomplète et qui ne peut plus s'étendre dans le cadre actuel en raison du non abondement de la CAF
- une offre « jeunes » limitée
- un centre social d'intérêt cantonal dont les ressources sont insuffisamment exploitées en dehors de Genlis
- pas de dessein commun en faveur de nos aînés
- une halte –garderie à « bout de souffle »
- des agents ayant un double employeur
- des ressources matérielles en « doublon »
- des compétences à venir : PLU, disparition de l'ATESAT
- des locaux devenus trop exigus

2014-2020 : une autre dimension

- Un développement démographique poursuivi
- De nouvelles zones d'activités économiques – cent journaux, Bois du Roy –
- Une compétence d'aménagement du territoire ?
- Une compétence généralisée enfance-jeunesse et secteur famille ?
 - Une demande des familles dans le cadre de la modification des rythmes scolaires
 - Un « projet politique fort » basé sur l'égal accès de toutes les familles de notre territoire à nos services
 - Un projet éducatif unique et global (le PEDT)
 - Une optimisation du temps de travail de nos agents
 - De nouvelles perspectives pour nos aînés résidant dans les petites communes notamment en terme de loisirs et de culture → éviter l'isolement
 - De nouvelles propositions pour les familles → un accompagnement de l'âge
 - Conséquences directes :
 - Des interactions entre structures
 - Une grille tarifaire unique
 - Une utilisation optimisée du matériel
 - Des personnes à temps complets

- Des projets d'investissements :
 - Création d'une halte garderie de 20 places minimum
 - Création d'une micro crèche ou multi accueil- sur l'axe D968
 - Création d'une structure « jeunes » mobile
 - Création d'une structure à Bessey les Citeaux/Izeure/Aiserey
- Des conséquences en fonctionnement
 - Poursuite de la gestion avec les partenaires actuels pour les services extrascolaires concernés
 - Autofinancement important
 - Optimisation des structures existantes
 - Etude de la mise en place d'un transport extrascolaire

▪ **En conclusion : la compétence généralisée « enfance jeunesse et secteur famille »**

- **Est-ce une compétence d'intérêt communautaire ?**
- **Cela renforce-t-il l'attractivité de notre territoire ?**
- **En avons-nous les moyens financiers ?**
- **En avons-nous la volonté politique ?**

Monsieur Christian BEAULAT remercie l'ensemble des agents ayant participé à l'élaboration de ce projet et notamment Monsieur Thierry JURY et Monsieur Rachid OUADI.

Le Président expose qu'un groupe de travail composé des délégués suivants : Mesdames BREDILLET, CHARLOT, JACQUES, POIVRE et Messieurs AUBERTIN, BEAULAT, BERNARD, BIGEARD, CHETTA, ESPINOSA, JOLIET, GUIBLAIN, ROLLIN, SAUVAIN étudiera la mise en place d'une chronologie pour l'activation de cette compétence généralisée. La première réunion aura lieu le 7 octobre 2013.

Un délégué remercie Monsieur Christian BEAULAT et sa commission pour le travail effectué sur ce projet, reconnaît l'intérêt de cette compétence élargie mais souligne l'importance d'autres compétences et notamment celle autour de la dépendance. Il explique que compte tenu de l'évolution démographique, ce secteur nécessitera énormément de travail.

ELECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE A LA COMMISSION ENFANCE JEUNESSE

Le Président rappelle que la commune de Brazey en Plaine quitte la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise au 1^{er} janvier 2014.

En conséquence, Monsieur Christian BEAULAT, élu de cette commune, actuellement Vice-Président en charge de la compétence enfance jeunesse cessera ses fonctions au 31 décembre 2013.

Monsieur Christian BEAULAT, attentif à la continuité de la politique engagée dans ce domaine, propose de désigner un conseiller communautaire délégué à la commission enfance jeunesse, qu'il accompagnera jusqu'au 31 décembre 2013.

Ce conseiller délégué élu par le Conseil Communautaire, pourra ainsi prendre connaissance des dossiers en cours et percevra l'indemnité de Vice-Président en lieu et place de Monsieur Christian BEAULAT à partir du 1^{er} octobre 2013.

Le Président expose qu'il a reçu la candidature de Monsieur Henri MATHEY.

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN fait acte de candidature.

Deux scrutateurs sont désignés Mesdames Nathalie ANDREOLETTI et Nathalie BONNET.

L'élection se fait à bulletin secret.

Résultat du vote :

Henry MATHEY	45 voix
Jean-Emmanuel ROLLIN	31 voix
2 votes blancs	

Le Conseil Communautaire, par 45 voix, élit Monsieur Henri MATHEY conseiller communautaire délégué à la commission enfance jeunesse et accepte qu'il perçoive l'indemnité de Vice-Président à partir du 1^{er} octobre 2013, en lieu et place de Monsieur Christian BEAULAT, Vice-Président de cette même commission.

MISSION KPMG - AVENANT

Dans le cadre du départ de la commune de Brazey en Plaine de la Communauté de Communes, initialement prévu au 1^{er} janvier 2013 et reporté au 1^{er} janvier 2014, nous avons confié à KPMG une mission de conseil pour le calcul du ticket de sortie.

La mission de base comprenait 3 à 20 vacations journalières (étude des données, rédaction de rapports, réunions). Fin de premier trimestre 2013, 18 journées avaient été facturées.

De nouvelles réunions de travail ont été organisées dernièrement en présence de la Communauté de Communes Rives de Saône et de la commune de Brazey en Plaine.

Les 20 jours de vacation, prévus dans la mission initiale, vont être dépassés aussi il convient de signer un avenant dans les mêmes conditions de l'offre initiale.

Soit de 3 à 20 jours maximum par an au tarif de 980 € HT/jour.

Le Conseil Communautaire, par 73 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, accepte l'avenant et autorise le Président à le signer.

AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – CONTRAT DE MAINTENANCE DU POSTE DE RELEVEMENT

Les eaux usées de l'aire d'accueil des gens du voyage sont évacuées dans le réseau d'assainissement collectif de Genlis grâce à un poste de relèvement installé sur le site.

Il est nécessaire pour le bon fonctionnement de cet équipement de prévoir un contrat de maintenance.

La lyonnaise des eaux, gestionnaire du réseau d'assainissement de Genlis, nous a adressé une offre pour un montant annuel de 2 906.80 € HT.

Durée du contrat : 1 an, renouvelable 2 fois une année.

Ce contrat comprend les missions suivantes :

- entretien du réseau interne d'eaux usées
- entretien du poste de relèvement
- travaux de renouvellement et de renforcement des installations existantes, d'étanchéité en supplément si nécessaire

Les commissions des marchés et des bâtiments réunies le 4 septembre 2013 ont donné un avis favorable et ont demandé que ce coût soit intégré à la redevance demandée aux usagers.

Le Conseil Communautaire, par 74 voix pour et 4 abstentions, accepte l'offre de la Lyonnaise des eaux et autorise le Président à signer la commande.

CREATION DE POSTE

Le Président propose de mettre en stage un adjoint d'animation de 2^{ème} classe sur l'accueil périscolaire de Genlis à compter du 1^{er} octobre 2013, sous réserve d'une évaluation favorable.

Il est proposé la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 16h30 hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} octobre 2013.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 16h30 hebdomadaires annualisées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

La Secrétaire de Séance,
Ghislaine POIVRE

Le Président,
Jean-Louis AUBERTIN